

# HUGO & BORG

É B É N I S T E S

## GARANTIE À VIE LIMITÉE

- Vous devez inspecter tous les produits dès leur réception pour vous assurer qu'ils ne présentent aucun dommage et qu'il ne manque aucune boîte ou pièce. Toute marchandise endommagée et tout emballage manquant doivent être signalés au transporteur et indiqués sur le connaissance. Ces réclamations doivent être soumises dans les 14 jours suivant la réception des produits.
- **Que couvre cette garantie?** Hugo&Borg garantit ses pièces et ses produits contre tout défaut important de matériaux ou de fabrication à compter de la date d'achat originale, et ce, dans des conditions d'utilisation domestique normales. Cette garantie ne s'applique qu'au consommateur ou à l'acheteur initial et n'est pas transférable. Hugo&Borg est uniquement responsable du prix d'achat réel.
- **Quelle est la durée de la garantie?** La couverture pour toutes les armoires supérieures, inférieures et murales, ainsi que pour tous les devants de portes, devants de tiroirs, tablettes, panneaux de couvercle, mastics, moulures, charnières, pièces de tiroir (rails et mécanismes de fermeture en douceur), pieds réglables et accessoires de rangement, est accordée à l'acheteur initial pour aussi longtemps que ce dernier sera propriétaire de sa maison. Cette garantie est non transférable.
- **Que fera Hugo&Borg au titre de cette garantie?** Durant la période de garantie, Hugo&Borg pourra, à sa discrétion, réparer ou de remplacer toute pièce ou tout produit présentant d'importants défauts de matériaux ou de fabrication, ou décider de remplacer le produit par un produit équivalent. Hugo&Borg se réserve le droit de modifier la conception et les matériaux sans préavis et sans obligation de remplacer les produits fabriqués antérieurement.
- **Garantie implicite :** Hugo&Borg décline toute autre garantie implicite de qualité marchande, et aucune autre garantie n'existe hors des modalités décrites dans les présentes.
- **Viellissement, fabrication, caractéristiques naturelles et apparence dans les documents imprimés :** En raison de la variation des caractéristiques naturelles du bois et des effets du vieillissement, le produit montré en magasin ou dans les documents imprimés (notamment les photos des produits imprimées dans les brochures, les circulaires, les catalogues, etc.) ne correspondra pas exactement à l'armoire que vous recevrez. En fonction des caractéristiques du grain de bois, de l'âge des meubles et de l'environnement de la salle d'exposition, les articles présentés auront un aspect

différent d'un nouveau produit. De plus, le fini ou le grain de bois des portes, des devants de tiroirs, des panneaux de couvercle, des garnitures et des moulures peuvent différer d'un élément à l'autre. Les variations du grain de bois sont naturelles et inévitables. Par ailleurs, il nous est impossible de représenter parfaitement les couleurs des articles dans les documents imprimés. Il serait donc préférable que vous voyiez des articles en présentation pour faire votre choix de couleur.

- **Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la présente garantie?** Cette garantie ne couvre pas les problèmes ou les dommages résultant d'un transport inadéquat, d'une installation ou d'une manipulation inadéquate, d'un usage inapproprié ou abusif, d'une négligence, d'un usage anormal ou commercial, d'un entretien inadéquat, de réparations non autorisées, d'accidents ou de cas de force majeure, comme les ouragans, les incendies, les tremblements de terre ou les inondations. La garantie et toutes les garanties implicites ne couvrent pas les dommages accessoires ou consécutifs découlant de défauts du produit, y compris les frais de main-d'œuvre pour l'installation ou le démontage du produit ou de tout autre produit connexe. Hugo&Borg n'est pas responsable des frais d'installation. La présente garantie ne couvre pas les défauts ou les dommages dus à l'usure normale, à des modifications, aux conditions ambiantes, à l'absorption d'humidité ou à la moisissure. De plus, les variations du grain de bois ou de la couleur du fini et le vieillissement ne constituent pas des défauts et ne sont donc pas couverts par la présente garantie.
- **Comment faire une réclamation au titre de la garantie?** Si vous avez besoin de pièces de rechange ou désirez effectuer une réclamation au titre de la garantie, communiquez avec notre représentant du service à la clientèle par courriel à l'adresse [info@hugoandborg.ca](mailto:info@hugoandborg.ca) ou par téléphone au 1 833 283-2877. Toute réclamation au titre de la garantie doit inclure le numéro de modèle de l'article, une copie du reçu de vente initial ainsi qu'une description de la nature du problème. De plus, Hugo&Borg peut, à sa discrétion, demander une inspection du site de l'installation ou des photos, ou autoriser l'envoi de la pièce déclarée défectueuse, port payé. Les retours de marchandise non préapprouvés et les réclamations s'y rapportant ne seront pas acceptés. Si vous découvrez au cours de l'inspection du produit qu'il est endommagé ou que des pièces sont manquantes, il n'est pas toujours nécessaire de retourner l'article au magasin. Veuillez communiquer avec Hugo&Borg.